



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE D'AMANVILLERS - 57865
Tél. 03.87.53.41.67
accueil@amanvillers.fr

DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Des dommages nous ont été signalés sur les constructions. La sécheresse de l'été a entraîné des fissures dans les bâtiments aux fondations peu profondes (surtout les bâtiments anciens).

Si votre habitation a souffert durant l'été, vous voudrez bien nous retourner le questionnaire suivant en vue de recenser les dégâts et transmettre à la préfecture un dossier de demande de reconnaissance communale de l'état de catastrophe naturelle. C'est la commission interministérielle qui statuera.

Nous conseillons aux habitants victimes de dégâts de s'adresser dans un premier temps à leur assureur et en second de déposer un dossier en mairie.

RECENSEMENT DES DEGATS DUS A LA SECHERESSE

Nom du propriétaire :

Adresse :

Année de construction :

Surface :

Dégâts extérieurs	Dégâts intérieurs
Fissure façade : NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Si oui :	Fissure au niveau des dalles : NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Si oui : préciser au RDC, à l'étage :
largeur : hauteur :	Fissure au niveau des carrelages : NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Si oui : préciser au RDC, à l'étage :
huisserie bloquée : NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> si oui :	Fissure sur les murs ou cloisons : NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/>
nombre de portes : nombre de fenêtres :	Fissure sur les plafonds : NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/>
dégâts sur toiture ou charpente : NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> si oui, préciser :	Dégâts sur toiture ou charpente : NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/>
Autres dégâts (préciser)	Autres dégâts (à préciser) :

A déposer en mairie AVANT LE 16 NOVEMBRE 2018 (y joindre des photos si possible)